

Commune de BOLLEZEELE

Compte rendu de la séance du conseil municipal du mardi 6 avril 2021

Espace Jules Dehaene – 19 h 30 / 22 h 30

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 15 février 2021 est approuvé.

Le secrétariat de séance est assuré par Christine KIECKEN.

Absent : Jean-Noël LYOEN – a donné pouvoir à Bertrand DECANTER.

1/ Vote du budget primitif 2021

M. le Maire expose que la commission des finances s'est réunie le 25 mars 2021 et présente les propositions de celle-ci. Le budget est présenté à taux constants d'imposition. Des documents préparatoires sont transmis aux élus :

- les résultats de l'exercice antérieur,
- une proposition d'écritures pour les sections de fonctionnement et d'investissement
- l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021

- En section de fonctionnement :

Tous les chapitres budgétaires sont présentés aux membres du conseil municipal.

Les prévisions 2021 correspondent en majorité à la reconduction des inscriptions aux budgets précédents.

La section de fonctionnement comprend en dépenses, l'attribution des subventions.

Subventions aux associations

Les associations ont transmis le bilan 2020 toutefois la situation sanitaire actuelle, et l'absence d'activités à ce jour, ne leur a pas permis de remplir le budget prévisionnel 2021.

M. le Maire présente la proposition de la commission des finances : reconduire les subventions versées en 2019.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de verser les subventions suivantes aux associations :

Activités manuelles bollezeeloises	200.00	A.D.M.R.		200.00
Amicale des sapeurs-pompiers	550.00	Radio Uylenspiegel		50.00
Amicale du Don du Sang	100.00	Soins infirmiers à domicile		50.00
Bollezeele 2000 *	10 000.00	Yser Houck		300.00
C.A.S.C. *	3 300.00	Ass. Au-delà du cancer		30.00
Chasse Saint Hubert	229.00	Collège du Houtland		350.00
Club de l'amitié et de la gaieté	650.00	O.G.E.C. Saint Martin		90.00
Les Bollezenaerds	250.00	RASED		146.00
Musique de Bollezeele	1 000.00	Association des retables		339.00
UNC-AFN (anciens combattants)	366.00	Ecole et Famille (Ecole privée)	prix de fin d'année	231.80

USY Foot *	4 000.00	Ecole et Famille (Ecole privée)	contrat d'association	9 326.53
Les BODY	500.00	Médiathèque	Convention CASC	2 200.00
La chorale	200.00			
La Cour d'Octroi	300.00	Affectation par délibération		13 041.67

**Subventions versées en plusieurs fois*

M. le Maire fait part de la demande de subvention de la Musique et des projets de manifestations pour cette année.

Guillaume PETYT s'étonne en qualité de président du comité des fêtes de découvrir qu'une manifestation est proposée pendant la ducasse. Il n'a pas été informé par la Musique de ce projet. Guillaume PETYT demande que l'échange avec la Musique de Lanjac ait lieu hors période de Ducasse.

Bertrand DECANter demande comment distinguer l'école intercommunale de Musique et la Musique de Bollezeele. M. le Maire expose que l'école intercommunale de Musique est totalement prise en charge par la CCHF.

Bertrand DECANter soutient Guillaume PETYT sur le manque de concertation de la Musique avec le comité des fêtes sur l'organisation des manifestations communales.

Pierre MARLE et Laurent VANPOUILLE comprennent les remarques de Guillaume PETYT.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de prendre en charge pour la Musique de BOLLEZEELE :

- les frais de réparation d'instruments. La proposition de la société La Trompe d'Eustache est retenue pour un montant annuel T.T.C. de 3 100 €.

- de verser une subvention de 4 000 € à l'association pour les différentes manifestations qu'ils souhaitent organiser cette année :

- Sept'ival : « battle » entre 3 groupes de bandas sur la Grand'Place (prévu en septembre 2020 et remis à septembre 2021).
- Echange avec la Musique de Lanjac (en Auvergne).
- Festival et ronde des Géants pour fêter les 140 ans de la Musique.

Cette subvention sera versée si l'organisation des manifestations peut avoir lieu.

- En section d'investissement :

En recettes, le budget reprend les recettes suivantes :

- compensation de la TVA : 91 566 €
- taxe d'aménagement : 2 000 €
- amortissements (que l'on retrouve en dépenses de fonctionnement) : 32 060 €
- solde d'exécution reporté : 37 647.17 €
- résultat à affecter : 93 397.83 €
- deux subventions (ADVB exceptionnelle pour la salle des sports : 28 334 € et le fonds de concours de la CCHF : 15 909.68 €)
- proposition de prêt relais (que l'on retrouve en dépenses d'investissement) : 200 000 €

Le budget ainsi présenté, à taux constant d'imposition, permet de dégager de la section de fonctionnement un virement pour la section d'investissement de 222 157 €.

En dépenses, le budget reprend le programme d'investissement, le remboursement du prêt relais et des opérations pour ordre (que l'on retrouve également en section de fonctionnement).
Le montant de dépenses possible pour le programme d'investissement s'élève à 394 303.35 €.

M. le Maire présente une liste de travaux, achats et projets d'investissement pour cette année et pour les années futures.

Informatique classe modulaire	Equiperment accueil périscolaire et salle de musique
Illuminations de Noel	Clôture riverains nouvelle salle
Lave-vaisselle cantine scolaire	Enseigne école publique
Broyeur	Chauffage école publique
Chauffage atelier	Extincteurs
Perceuse à colonne	Matériel de cuisine cantine scolaire
Accessibilité de la salle des sports	Sol cantine scolaire
Accessibilité cantine scolaire	SIECF effacement et éclairage public route de Merckeghem
Travaux toiture 49 rue de l'église	SIECF effacement et éclairage public rue de Flandre
Travaux presbytère – plancher cave	SIECF effacement et éclairage public rue de l'église
Travaux La Poste – gouttière et toiture annexe	SIECF effacement et éclairage public allée des peupliers
Travaux église tabatière sacristie	Vidéoprotection
Travaux église réparation des vitraux	Extension de la salle des sports
Aménagement de l'ancienne garderie	Travaux étage mairie
Remplacement des panneaux extérieurs de l'Espace Jules Dehaene	Construction d'une nouvelle école

M. le Maire expose la demande du propriétaire de la maison 3 allée des Peupliers d'acheter un complément de terrain en continuité de sa parcelle vers le bois.

- *Taux des taxes locales*

La loi de finances 2020 a acté la suppression de la taxe d'habitation.

Suite à cette réforme, le législateur a décidé de transférer la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) aux communes. Désormais, le taux départemental de TFPB 2020, à savoir 19.29 % doit s'additionner au taux communal.

Après délibération le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition donc de reconduire les taux appliqués depuis 2011, d'y ajouter, conformément à la loi, le taux de la part départementale :

	2020	2021
Taxes foncières sur les propriétés bâties	16.08 %	35.37 % (16.08 + 19.29)
Taxes foncières sur les propriétés non bâties	49.02 %	49.02 %

- *Vote du budget :*

La section de fonctionnement du budget primitif 2021 présentée s'équilibre à 1 118 556.49 € permettant un virement à la section d'investissement de 222 157 €.

La section d'investissement s'équilibre à 1 135 005.35 €

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2021 tel qu'il a été présenté.

2/ Signature d'un prêt relais

M. le Maire présente les trois propositions de prêt relais obtenues pour préfinancer les subventions attendues pour la construction de l'accueil périscolaire et salle de musique.

Le conseil municipal retient la proposition de la banque postale avec un taux de 0.41 %.

3/ Organisation de l'ACM d'été 2021

➤ Organisation ALSH

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adapter les activités et l'organisation de cet accueil selon les règles du protocole sanitaire en vigueur au moment de l'accueil. Dans la mesure où il sera possible de les appliquer, il est fixé :

- D'accueillir les enfants ayant de 4 et 12 ans (inclus) au moment du centre.
- De limiter le nombre de places à 54 enfants par jour de fonctionnement comprenant au maximum 16 enfants de moins de 6 ans.
- De fixer à 6 le nombre d'animateurs maximum (en fonction de l'effectif), un directeur adjoint et un directeur de l'accueil
- De fixer les horaires d'accueil de la façon suivante :
 - ◊ Trois après-midis d'accueil par semaine : 14 h – 18 h
 - ◊ Deux journées complètes par semaine
 - ◊ Quelques jours de camping

Le nombre de places étant limité à 54 enfants, une priorité sera donnée pour l'inscription des enfants domiciliés ou scolarisés à Bollezeele. Les inscriptions seront closes le samedi 19 juin 2021.

Monsieur le Maire rappelle la convention signée avec la CAF de Dunkerque, qui prévoit l'application de tarifs modulés en fonction du quotient familial (QF).

Le Conseil Municipal décide de mettre en place les tarifs suivants pour l'été 2021 par enfant :

Par enfant	QF < 400	400 < QF < 610	610 < QF < 750	750 < QF < 1000	QF > 1000
Une semaine	16.07	19.31	22.50	25.74	28.92
Deux semaines	25.74	30.03	34.28	38.57	42.87
Trois semaines	35.39	40.75	46.10	51.46	56.83
Quatre semaines	43.93	50.93	57.89	64.83	71.78
Cinq semaines	53.59	61.65	69.66	77.73	85.74

Pour les enfants non domiciliés à Bollezeele, le tarif QF > 1000 sera appliqué.

Le tarif comprend un goûter collectif pris par les enfants.

Pour l'organisation du camping, le tarif pour la prise en charge des repas du midi et du soir est fixé à 3.00 € par repas.

➤ **Rémunération des animateurs**

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition faite concernant la rémunération des animateurs non-titulaires pour l'ACM d'été 2021.

Cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation, soit pour toute la durée du centre de loisirs (comprenant les congés payés) :

- *Animateurs diplômés Bafa* : grade d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe
Échelle C1 échelon 2 – IB 355-IM 331 - 136 heures
- *Animateurs stagiaires Bafa* : grade d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe
Échelle C1 échelon 1 – IB 354-IM 330 - 115 heures
- *Animateurs non diplômés* : grade d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe
Échelle C1 échelon 1 – IB 354-IM 330 - 90 heures

4/ Proposition d'ester en justice : reconnaissance sécheresse

La commune n'a pas été reconnue en état de catastrophe naturelle « sécheresse » au titre de l'année 2019, comme 21 communes de la CCHF.

Guidé par les services juridiques de la CCHF, un recours amiable a été déposé auprès du ministre de l'Intérieur.

La commune n'a pas eu de réponse à ce recours et M. le Maire propose un recours contentieux de cette décision, à l'instar des autres communes concernées de la CCHF.

Le cabinet DOXA représenté par Maître Fabrice SAVOYE pourrait représenter les communes au Tribunal. L'assurance juridique de la commune couvre les frais d'avocat.

Accord du conseil municipal pour ester en justice.

5/ SIECF renouvellement de l'achat groupé d'énergie

Laurent VANPOUILLE rappelle que depuis la fin du monopole légal de fourniture d'énergie, le SIECF a mis en place deux groupements de commandes pour l'achat d'énergie auxquels la commune a adhéré. Ces achats arrivent à échéance le 31 décembre 2021.

Le SIECF offre la possibilité de participer à un nouvel achat groupé d'électricité, de gaz naturel, de gaz propane et de fioul à compter du 1^{er} janvier 2022.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat d'énergie, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique.

6/ Questions et informations diverses

- **Plan de relance – continuité pédagogique. Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires**

M. le Maire rappelle la dernière séance du conseil municipal et le plan de relance numérique dans les écoles élémentaires. Une demande de subvention a été déposée pour :

- Volet équipement : montant prévisionnel de dépenses TTC 4 500 € - subvention sollicitée 3 150 €.
- Volet services et ressources : montant prévisionnel de dépenses TTC 200 € - subvention sollicitée 100 €.

- **Plan Communal de Sauvegarde**

M. le Maire présente le document actualisé suite aux élections municipales.

- **Programme National Ponts**

Le gouvernement a annoncé une aide de 40 millions d'euros aux Ouvrages d'Art dans le cadre du plan de relance. Ce programme, piloté par le CEREMA, se déroulera en deux phases :

- o La première phase se compose d'un large inventaire et d'une analyse de l'état des ouvrages sur les communes éligibles.
- o La seconde phase consiste en la prise en charge des travaux de réhabilitation des ouvrages.

La porte d'entrée du programme est la commune cependant la compétence de gestion a été transférée à la CCHF et les éventuels travaux seraient à sa charge.

- M. le Maire indique que les travaux d'accessibilité à la salle des sports ont débuté. Des travaux complémentaires vont être réalisés dans les douches des vestiaires suite à la présence de fissures sous la faïence.
- M. le Maire rappelle que l'accueil de loisirs de printemps n'aura pas lieu. Le remboursement des familles qui s'étaient inscrites est en cours. De même, suite à la fermeture de l'école les repas de cantine seront remboursés aux familles.
- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : M. le Maire expose que les documents relatifs aux Orientations d'Aménagement et de Programmation et au règlement vont être transmis aux élus. Il les invite à faire remonter toutes remarques.
- Le Département a débuté des travaux de réfection de voirie route de Merckeghem, des purges ont été réalisées. Un nouveau revêtement prendra place d'ici l'été.

Frédérique CHILOUP demande que le bois communal situé au centre du village soit protégé et reste le plus naturel possible. Elle sollicite que le chemin à travers le bois ne soit pas éclairé la nuit. La mare peut-elle être traitée de façon à créer une mare pédagogique ?

M. le Maire rappelle que les arbres enlevés au sein du bois l'ont été à cause de leur état. Un travail de plantation devra avoir lieu.

Frédérique CHILOUP propose de penser dès le début des projets à la compensation pour les générations futures.

Bertrand DECANTER indique que le bois renferme aussi des nuisibles (corbeaux).

Guillaume PETYT demande que les commerces soient informés dès que possible quand des travaux de voirie sont prévus devant chez eux. Il fait référence aux travaux de fermeture de tranchées réalisés par la société Duval rue de l'Eglise.

Laurent VANPOUILLE rappelle que la circulation n'était pas interdite, juste le stationnement. La société Duval était chargée d'informer les riverains.

Le secrétaire de séance

Christine KIECKEN



Le maire

Pierre MARLE

